

Original direkt weitergeleitet

o.713-222 - SCE/HRR

Berne, 13 septembre 1991

Note à Monsieur l'Ambassadeur M. Krafft

1. Lors de notre conversation lundi passé, vous m'avez fait part de votre avis selon lequel il serait préférable d'attendre la décision du parlement - en particulier celle du Conseil des Etats - sur la ratification des pactes avant que le Conseil fédéral ne soumette aux Chambres le message sur la discrimination raciale. Lors de la réunion du 4 septembre, certains membres de la Commission des affaires étrangères du Conseil des Etats ont en effet montré une attitude plutôt réservée. Le message sur la discrimination raciale pourrait - sur le plan politique interne - être mieux accueilli une fois acquise l'approbation des deux pactes (cf. aussi avis du juge du TF Rouiller sur la place des pactes dans l'ordre juridique suisse).

Vous avez conclu de cette analyse que la décision du Conseil fédéral sur le message relatif à la discrimination raciale ne devrait pas être prise avant la session de décembre, lorsque le Conseil des Etats devrait décider des pactes. Les délais fixés avec l'Office fédéral de la Justice (message prêt à la Chancellerie fédérale le 23 octobre pour être présenté lors de la session de décembre) ne sont donc plus actuels.

Nous vous prions dès lors de téléphoner à M. Krauskopf, responsable de la partie "code pénal" du message, pour l'informer de ce renvoi. Il faudrait toutefois préciser à M. Krauskopf que nous attendons leur contribution, comme prévu, ces prochains jours, mais que nous aurons plus de temps à disposition pour coordonner et finaliser les deux parties du message. Nous partons de l'idée que nous enverrons le projet de message en consultation auprès des offices à fin octobre

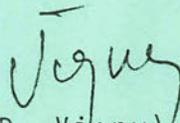
- 2 -

environ, pour avoir une décision du Conseil fédéral encore en décembre.

En plus, cela nous permettrait de mieux préparer le message, vu les absences fréquentes de vous-même, de M. Godet, de Mme Schläppi et de moi-même, ainsi que d'éviter des problèmes de traduction (délais trop courts).

Malgré ce renvoi, Mme Schläppi continuera à travailler en priorité sur le projet de message, dans la mesure où mon absence à Moscou et le fait que Mme Reichlin n'est pas encore au courant de toutes les affaires de la section le permettent.

2. Lundi et mardi de la semaine prochaine, Mme Schläppi participera aux travaux du DH-PR sur les nouvelles idées de restructuration des mécanismes du CEDH, comme vous l'avez souhaité. Ceci s'impose d'autant plus que l'OFJ ne pourra pas participer ce lundi au GT qui prépare la discussion du DH-PR à ce sujet. Elle se permettra de vous téléphoner pendant le week-end, pour avoir votre avis sur le problème (cf. note en annexe).


(J.D. Vigny)

Annexe: note Secr. DH-PR

Copie:

- GT/VDF/REI/RAU/VY
- SCE